



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
du 28 janvier 2019**

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le lundi 28 janvier 2019 à 9 h 30 à la station de production d'eau potable de la RAIM, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle étaient présents :

M. Stéphane Handfield, 1^{er} vice-président
Mmes Nathalie Bellavance, 2^e vice-présidente
Caroline Desbiens, membre
Nathalie Ricard, membre
M. Don Monahan, membre

Ainsi que : Mmes Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Christiane Lambert, assistante secrétaire-trésorière
MM. Marc-André Marchand, directeur des opérations
Louis-Philippe Buist, ing, coordonnateur génie et technologies

La secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil le document énuméré ci-après :

- Lettre de nomination pour le poste d'opérateur d'usine – Poste régulier à temps complet (horaire de jour) – N° concours RAIM-2018-04

RÉSOL. : 01-01-2019 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Don Monahan

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 02-01-2019 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 décembre 2018;
4. Adoption des listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

5. Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2018;
6. Adoption des dépenses incompressibles 2019;
7. Confirmation de la vocation de la maison Lacasse;
8. Autorisation de virement de l'excédent de fonctionnement affecté « Analyse de vulnérabilité » vers l'excédent de fonctionnement non affecté;
9. Affaires nouvelles;
10. Correspondances :
 - Ville de Terrebonne – Résolution 625-12-2018 - Adoption du budget pour son exercice financier 2019 et du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021 de la RAIM;
 - MELCC – Attribution de l'aide financière pour la réalisation de l'analyse de vulnérabilité dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable;
11. Période de questions;
12. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 03-01-2019 (Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 décembre 2018)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 décembre 2018 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 04-01-2019 (Adoption des listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Don Monahan

QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration, aux montants respectifs de 119 546,07 \$ et de 273 795,08 \$ telles qu'annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient adoptées et que leur paiement soit autorisé.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 05-01-2019 (Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2018)

IL EST PROPOSÉ PAR : Caroline Desbiens
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE la liste de paiements électroniques pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2018 au montant de 237 392,89 \$ telle qu'annexée à la présente résolution, soit adoptée et que leur paiement soit approuvé.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 06-01-2019 (Adoption des dépenses incompressibles 2019)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Stéphane Handfield

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins autorise pour l'année 2019, l'engagement des dépenses incompressibles suivantes :

Masse salariale	2 594 500 \$
Contribution de l'employeur	584 000 \$
Service de la dette	3 114 300 \$
Téléphone et télécommunication	70 000 \$
Électricité	1 094 000 \$
TOTAL	7 456 800 \$

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-01 émis par la secrétaire-trésorière, soit et est accepté et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 07-01-2019 (Confirmation de la vocation de la maison Lacasse)

ATTENDU QUE la « maison Lacasse » propriété de la RAIM située au 4455 côte de Terrebonne à Terrebonne, doit, pour sa conservation, faire l'objet des rénovations majeures;

ATTENDU QUE la RAIM souhaite conserver cette maison;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU la résolution 150-10-2016 confirmant la participation de la RAIM pour la réalisation du projet de la maison O'Vive;

ATTENDU la résolution 151-10-2016 autorisant un virement de l'excédent de fonctionnement non affecté vers un excédent de fonctionnement affecté (4455 côte de Terrebonne) au montant de 600 000 \$ dans le cadre du projet de la maison O'Vive;

ATTENDU QUE depuis, plusieurs autres options ont été étudiées quant à la vocation future de cette maison;

ATTENDU QUE le conseil d'administration souhaite se positionner quant à l'usage futur du bâtiment;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Don Monahan

QUE la vocation de la « Maison Lacasse » soit destinée à l'usage de la RAIM en y aménageant des espaces administratifs.

QUE la présente résolution annule la résolution 150-10-2016.

QUE le conseil d'administration confirme que le montant de l'excédent de fonctionnement affecté (4455 côte de Terrebonne) au poste 05-900-00-027 au montant de 1 041 416,74 \$ soit dédié pour la restauration et l'aménagement de bureaux administratifs.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 08-01-2019 (Autorisation de virement de l'excédent de fonctionnement affecté « Analyse de vulnérabilité » vers l'excédent de fonctionnement non affecté)

ATTENDU la résolution 104-08-2017 adoptée lors de la séance ordinaire du 28 août 2017 mandatant la Cobamil et le Bureau de la Recherche et Centre de Développement Technologique de l'École de la Polytechnique de Montréal pour la réalisation de l'étude de vulnérabilité des sources d'eau potable au montant total de 110 444 \$;

ATTENDU QUE le conseil d'administration, par cette même résolution, a autorisé la secrétaire-trésorière à effectuer un virement de l'excédent de fonctionnement non affecté 05-900-00-001 vers l'excédent de fonctionnement affecté 05-900-00-036 « Analyse de vulnérabilité » afin de prévoir le financement de cette dépense;

ATTENDU QUE, suite à une demande de subvention, le Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) a confirmé l'attribution d'une aide financière au montant de 45 000 \$ pour la réalisation de cette étude;

ATTENDU QU'il devient donc opportun de réduire du même montant l'excédent de fonctionnement affecté à l'analyse de vulnérabilité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Caroline Desbiens



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise le virement de 45 000 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté « Analyse de vulnérabilité » 05-900-00-036 vers l'excédent de fonctionnement non affecté 05-900-00-001.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 09-01-2019 (Correspondances)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées tel que présentées.


ADOPTÉ

RÉSOL. : 10-01-2019 (Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Caroline Desbiens

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ


Président


Secrétaire-trésorière